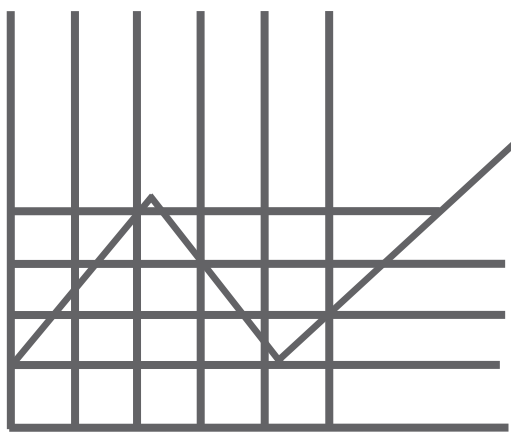




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 180 du 27 Juin 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemas 500 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

SECTEUR PHYTOSANITAIRE

Questions autour de la sécurisation des recettes

L'éclairage de Jean Claude Kondé, délégué régional du ministère de l'agriculture et du développement rural pour le Littoral à la suite des rumeurs persistantes sur un hypothétique scandale financier impliquant les postes phytosanitaires du Port autonome de Douala, celui de l'aéroport de la même ville et la délégation.

P.11



CEMAC-CEEAC

Enjeux et défis de la rationalisation



Le chemin qui mène vers la fusion entre la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) pour se conformer à l'esprit et à la lettre de l'Union Africaine (UA) qui préconise l'existence d'un seul regroupement par région reste encore long.

La création d'une seule communauté en Afrique centrale permettra à cette partie du continent de disposer d'un important marché régional susceptible de donner un coup d'accélérateur au développement communautaire.

Pp. 6-7

Marché financier

L'Archer Capital s'allie au géant mondial de l'audit RSM France

Le groupe L'Archer Capital, à travers sa société de bourse, va s'appuyer sur les expertises des équipes de RSM en France, membre du 6ème réseau mondial d'audit, expertise et conseil pour offrir une nouvelle dimension de conseil aux Etats et aux grandes entreprises africaines. Ce partenariat vise à combiner l'expertise reconnue de L'Archer Capital Securities en matière de levée de fonds et d'ingénierie financière avec le savoir-faire international et la méthodologie éprouvée de RSM.

P. 3

BEAC

Le Comité de Politique Monétaire maintient les taux directeurs



- C'est la principale décision qui a sanctionné la deuxième session annuelle du Comité de Politique Monétaire.
- Au plan sous régional, les perspectives macroéconomiques et financières font ressortir pour les Etats de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) une croissance qui se situerait à 3,3% en 2024 ; contre 2,3% en 2023.

Pp. 2-3

Finances publiques

« Le Cameroun a encore la possibilité de s'endetter »

C'est la substance de l'intervention du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) Adolphe Noah Ndongo sur la problématique de la dette publique au Cameroun, au cours d'une rencontre avec la presse le 14 juin 2024 à Yaoundé.

P. 8



Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

BEAC

Perspectives macroéconomiques et financières favorables

Selon un communiqué de presse rendu public le 24 juin dernier par le comité de politique monétaire de la Beac, les perspectives économiques des pays de la Cemac sont bonnes.



Yvon Sana Bangui, gouverneur de la Beac

Le comité de politique monétaire (PPM) de la banque des Etats de l'Afrique Centrale (Beac) s'est réuni à Yaoundé (Cameroun) sous la présidence d'Yvon Sana Bangui gouverneur de la Beac.

Les membres dudit comité ont examiné et échangé sur l'évolution récente de la conjoncture économique et les perspectives macroéconomiques à court et à moyen terme, tant au niveau des Etats de la Cemac qu'à l'international.

Il ressort du communiqué issu des travaux de cette deuxième session ordinaire de l'année 2024 que « selon le Fonds Monétaire international (Fmi), l'environnement macroéconomique, monétaire et financier au plan international est caractérisé par une résilience de l'activité économique mondiale, avec une croissance qui devrait se stabiliser à 3,2% en 2024 et 2025 comme en 2023 ; la baisse des tensions inflationnistes au niveau mondial ; l'accélération

des tensions géopolitiques et de la fragmentation géoéconomique, en lien avec la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit à Gaza et au niveau encore élevé des taux directeurs appliqués par les grandes banques centrales pour lutter contre l'inflation, malgré la normalisation enclenchée par certaines d'entre elles.

Au plan sous régional, les perspectives macroéconomiques et financières font ressortir pour les Etats de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, (Cemac) une croissance qui se situerait à 3,3% en 2024 ; contre 2,3% en 2023, suite à une bonne tenue des activités non pétrolières (3,8% contre 3,0% en 2023) et une hausse des activités pétrolières (1,0% après -1,1% en 2023) ; des tensions inflationnistes persistantes bien qu'en baisse, autour de 3,9% en moyenne annuelle en fin 2024 ; contre 5,6 en 2023 ; une situation des finances publiques en amélioration, avec un solde budgétaire, base

engagements, dons officiels compris, passant d'un déficit de 0,2% du PIB en 2023 à un excédant à 0,5% un an plus tard ; une diminution de l'excédent du compte courant, dons compris de 4,2% du PIB en 2023, à 3,6% en 2024 ; une augmentation de la masse monétaire de 13,5% en 2024 contre 9,1 en 2023, et une stabilisation des réserves de change à 7285 milliards de francs à fin 2024, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 78,4%, contre 74,8% en décembre 2023 et à 4,79 en mois d'importations de biens et services contre 4,82 en 2023.

A la lumière des évolutions économiques

et financières marquées, au niveau international, par des fortes incertitudes, et au niveau sous régional, par des réalisations macroéconomiques plutôt favorables ; une position extérieure toujours confortable, et un taux d'inflation encore élevé mais en recul, le comité de politique monétaire a décidé de maintenir les taux inchangés : le taux d'intérêts des appels d'offres à 5,00% ; le taux de facilité de prêt marginal 6,75% ; le taux de facilité de dépôt à 0,00% ; les coefficients des réserves obligatoires à 7,00% sur les exigibilités à vue et 4,50% sur les exigibilités à terme.

Dagoro Etroukang

ASCA ASSET MANAGEMENT

Georges Fotso nouveau Directeur général



La Commission de Surveillance du Marché financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) a agréé le 9 mai dernier Georges Ndzutue Fotso en qualité de nouveau directeur gé-

néral d'Asca Asset management, filiale du groupe bancaire Attijariwafa en charge de la gestion de portefeuille dans l'espace Cemac. Celui-ci remplace à ce

poste Eugène Cissé Kouoh qui occupe la direction de la société de bourse Fedhen capital

Georges James Ndzutue Fotso, nouveau DG d'ASCA Asset Management a passé

plus d'une dizaine d'années au crédit-bail et notamment à Alios Finances Cameroun qu'il a dirigé pendant 6 mois.

Diplômé de HEC Paris et de l'Université catholique d'Afrique centrale (Ucac), Georges James Ndzutue-Fotso connaît bien le marché financier de la Cemac et ses différentes composantes. Il y a notamment réalisé trois émissions obligataires par appel public à l'épargne depuis 2018.

CÉLÉBRATION DE VIE DU PATRIARCHE PEKE Jean-Jacques André



1944-2024

"Celui qui demeure sous l'abri du Très Haut repose
à l'ombre du Tout Puissant."
Psaumes 91:1

FAIRE-PART

La Famille Elog Peke de Yankonzog-Mouanko dans la Sanaga-Maritime, Région du Littoral,
La Famille Bonangole de Bonassama dans le Wouri, Région du Littoral,
La Famille de Bon'ekoll'a Takwa, Bwelelo Dibombari, dans le Moungo, Région du Littoral,
La Famille de Bonangome, Bonanjanga Dibombari, dans le Moungo, Région du Littoral,

Madame OYANE EBANE Monique au Gabon,
La Famille Eyi Nzang, du Clan Nkodjein, à Angone-Oyem, Woleu-Ntem au Gabon,
La Famille Mfa Mezui Bikora, du Clan Essangui, au village Ebegone-Oyem, Woleu-Ntem au Gabon,
La Famille Moto'o Mitoua, du Clan Effack au village Adzap Assi par Bitam, Woleu-Ntem au Gabon,

Monsieur ELLA PEKE Patrick Hervé, Madame et enfants, à Yaoundé et à Lille en France,
Madame OBONE PEKE Isabelle, Monsieur ZEKPA Apote Fredo, et enfants à Metz en France,
Madame ENANGUE PEKE Marlyse, épouse ESSIBEN, Monsieur ESSIBEN Rodrigue et enfants, en Picardie, en France,
Madame AYITEBE PEKE Régine, épouse NTZOGA et ses frères KINGUE PEKE Serge Aimé et PEKE Thierry Cyrille, Monsieur NTZOGA Isidore et enfants, à Douala et à Port-Gentil au Gabon,

Monsieur MINE PECK Ebenezer, Madame et enfants, à Douala,
Madame LOMBI PEKE Marie, épouse BELLE ELOKE, Monsieur BELLE ELOKE Samuel et enfants à Douala,
Madame KEDI PECK Patricia, veuve MAKONGO et enfant, à Yvelines en France,
Enfants Feue MOUASSO PECK Cathérine à Douala

ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur Fils,
Ex-époux, Père, Beau-Père, Grand-Père, Frère et Oncle,
Le Patriarche PEKE Jean-Jacques André
survenu le 20 mai 2024, à Bonassama, par Douala, des suites de maladie à l'âge de 79 ans..

Le programme détaillé des obsèques fera l'objet d'une communication ultérieure.

"Celui qui demeure sous l'abri du Très Haut repose
à l'ombre du Tout Puissant."
Psaumes 91:1



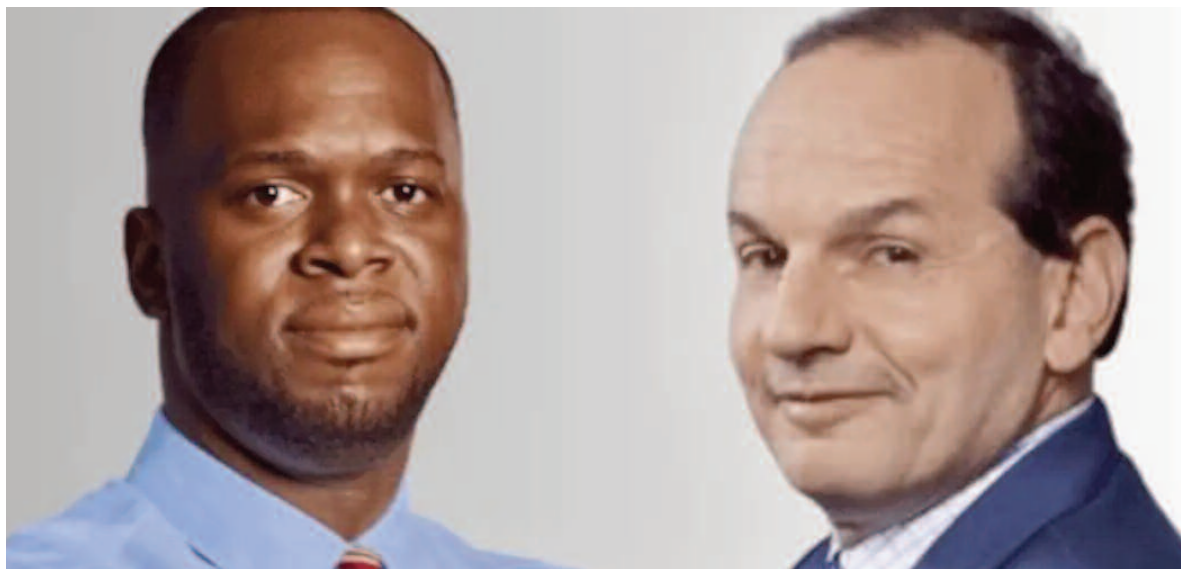
MARCHÉ FINANCIER

L'Archer Capital s'allie au géant mondial de l'audit RSM France

Le groupe L'Archer Capital, à travers sa société de bourse, va s'appuyer sur les expertises des équipes de RSM en France, membre du 6ème réseau mondial d'audit, expertise et conseil pour offrir une nouvelle dimension de conseil aux États et aux grandes entreprises africaines. Ce partenariat vise à combiner l'expertise reconnue de L'Archer Capital Securities en matière de levée de fonds et d'ingénierie financière avec le savoir-faire international et la méthodologie éprouvée de RSM

En joignant leurs forces, L'Archer Capital et RSM proposent une approche en trois étapes pour accompagner leurs clients : états des lieux et diagnostic, définition des objectifs et priorisation, mise en place du programme d'intervention. Ce partenariat permettra également l'intégration d'outils de suivi afin d'assurer une gestion efficace des projets et une maximisation des résultats pour les clients.

La clientèle de l'Archer Capital bénéficiera de plusieurs services, notamment la mise en place de financements en devise locale (CFA) ou étrangère (Euro, USD). Un accompagnement sera proposé aux acteurs du marché financier de l'Afrique centrale pour faciliter l'introduction en bourse ou optimiser la gestion du flottant pour les sociétés déjà cotées.



Gilles Tchamba, PDG de L'Archer Capital et François de Bustamante, associé en charge du desk Afrique de RSM France

Enfin, ils pourront également profiter de la mobilisation de capitaux propres ou quasi « capitaux propres via les réseaux d'investisseurs internationaux. L'Archer Capital Securities entend, à travers ce nouvel accord, dépasser les frontières de la CEMAC afin de renforcer l'attractivité des marchés africains sur ses zones géographiques cibles à savoir le Moyen-Orient et l'Europe.

Grâce au desk Afrique de RSM France, qui s'appuie sur son réseau international présent dans 120 pays, et à l'expertise régionale de L'Archer Capital en Afrique centrale, ce partenariat vise, dès

lors, à ouvrir de nouvelles opportunités sur le marché africain. Il témoigne aussi de l'engagement des deux parties à contribuer au développement économique et financier de la région.

« Ce partenariat représente une alliance stratégique entre deux acteurs qui souhaitent jouer un rôle majeur sur notre continent », a déclaré M. Gilles Tchamba, PDG de L'Archer Capital. « Il reflète également notre mission qui consiste à contribuer à la dynamisation de l'économie africaine ».

« Nous sommes ravis de collaborer avec L'Archer Capital pour

renforcer notre présence sur le marché africain en offrant des services de conseil de haute qualité axés sur les résultats », a déclaré M. François de Bustamante, Associé en charge du desk Afrique de RSM France. « En combinant nos forces, nous sommes convaincus de pouvoir offrir à nos clients des solutions innovantes et adaptées à leurs besoins spécifiques ».

L'Archer Capital

Fondé en 2021, L'Archer Capital est un groupe d'investissement et d'accompagnement créé à Brazzaville, au Congo, à l'initiative

d'experts financiers de la CEMAC, avec pour ambition de devenir une institution panafricaine de renommée internationale. Il a pour mission de contribuer à la dynamisation de l'économie africaine en créant des passerelles entre les acteurs qui ont la capacité de financer et ceux qui ont besoin de financement. Avec 75 salariés et des bureaux à Brazzaville, Pointe-Noire et Malabo, le Groupe a réalisé plus de 30 opérations complexes dans la CEMAC, notamment des restructurations de dettes et des levées de fonds à hauteur de 1400 milliards de FCFA (Plus de 2,1 Milliards €) entre 2021 et 2024.

RSM

RSM est le 6ème réseau mondial d'audit, d'expertise comptable et de conseil, présent dans 120 pays. Le réseau regroupe aujourd'hui plus de 53 000 collaborateurs et associés. En France, RSM est un acteur pluridisciplinaire de référence pour les dirigeants de PME, ETI et grandes entreprises, en France et à l'international. RSM en France a développé via son desk Afrique une expertise partagée sur l'accompagnement des entreprises, organisations et institutions sur le territoire notamment en Afrique francophone.

Salomon Douala Epale

COMITÉ DE POLITIQUE MONÉTAIRE

La BEAC maintient les principaux taux directeurs

C'est la principale décision qui a sanctionné la deuxième session annuelle du Comité de Politique Monétaire.

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) s'est réuni le 24 juin 2024 à Yaoundé pour sa deuxième session ordinaire annuelle. Il en résulte des travaux présidés par le Gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui, par ailleurs son président statutaire, que les perspectives macroéconomiques et financières dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sont sur une courbe évolutive avec une croissance qui se situerait à 3,3 % en 2024, contre 2,3 % en 2023. Une évolution en dépit d'un environnement international difficile renforcé notamment par la guerre russo-ukrainienne et le conflit entre l'Israël et la Palestine.

« A la lumière des évolutions économiques et financières marquées, au niveau international, par des fortes incertitudes, et au niveau sous-régional, par des réalisations



Siège de la Beac

macroéconomiques plutôt favorables, une position extérieure toujours confortable, et un taux d'inflation encore élevé mais en recul, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés » : le Taux d'intérêt des Appels d'Offres à 5,00 % ; le Taux de la facilité de prêt marginal à 6,75 % ; le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ; et les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme. C'est la cinquième fois d'affilée que la Banque

centrale maintient les principaux taux directeurs.

Ce regain économique s'explique par la bonne tenue des activités

non pétrolières qui devraient atteindre 3,8 % contre 3,0 % en 2023 et une hausse des activités pétrolières de 1,0 % après une régression de 1,1 % l'année dernière. Bien qu'en baisse, des tensions inflationnistes restent persistantes se situant autour de 3,9 % en moyenne annuelle à fin 2024, contre 5,6 % en 2023 tandis que l'on note une amélioration des finances publiques, avec un solde budgétaire, base engagements, dons officiels compris, passant d'un déficit de 0,2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2023 à un excédent à 0,5 % un an plus tard sans oublier l'amélioration d'autres indicateurs.

Dagoro Etroukang



BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE LA CEMAC

OPCVM : Fonds Commun de Placement et Société d'Investissement à Capital Variable

Société de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur liquidative							
				Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Origine	Préc.	
Quotidiennes											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB AVENIR	D	1 000	1 126,84	14/06/2024	1 127,58	21/06/2024	21/09/2023	12,76%	0,07%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK MONETAIRE CEMAC	M	1 000	1 047,35	05/06/2023	1 051,73	06/06/2024	07/03/2023	5,17%	0,42%
Hebdomadaires											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB CASH	M	10 000	11 453,73	14/06/2024	11 464,30	21/06/2024	19/08/2021	14,64%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB INVEST	O	10 000	11 581,47	14/06/2024	11 592,25	21/06/2024	19/08/2021	15,92%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP PERFORMANCE	O	10 000	10 833,60	14/06/2024	10 844,21	21/06/2024	11/08/2022	8,44%	0,10%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP CAP OBLIGATIONS	O	10000	11 190,61	14/06/2024	11 200,87	21/06/2024	25/03/2022	12,01%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB DIVERSIFIE	D	10000	10 384,89	14/06/2024	10 396,02	21/06/2024	18/09/2023	3,96%	0,11%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA LIQUIDITES	M	10000	13 474,68	07/06/2024	13 483,70	21/06/2024	03/02/2017	34,84%	0,07%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA PATRIMOINE	O	10000	14 399,33	07/06/2024	14 410,89	21/06/2024	03/02/2017	44,11%	0,08%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP ASCA HORIZON	O	10 000	13 244,89	07/06/2024	13 255,19	21/06/2024	11/05/2018	32,55%	0,08%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP CRBC PROSPERITE	O	10 000	12 201,85	07/06/2024	12 213,58	21/06/2024	26/06/2020	22,14%	0,10%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP Wafa ASSURANCE CEMAC	O	10 000	10 724,26	07/06/2024	10 733,14	21/06/2024	26/11/2021	7,33%	0,08%
CORRIDOR ASSET MANAGEMENT	LCB BANK	FCP CORRIDOR RENDEMENT	D	7 723	9 439,97	07/06/2024	9 472,10	14/06/2024	27/12/2019	22,65%	0,34%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK OBLIGATAIRE CEMAC	M	10 000	12 912,33	29/05/2024	12 926,14	05/06/2024	21/07/2020	29,26%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL INVEST	O	10 000	11 274,85	07/06/2024	11 282,96	14/06/2024	12/08/2022	12,83%	0,07%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL RECORD	D	10 000	11 370,67	07/06/2024	11 381,97	14/06/2024	12/08/2022	13,82%	0,10%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	CCA -Bank	FCP CCA PERFORMANCE	O	10 000	11 279,29	07/06/2024	11 291,31	14/06/2024	20/01/2023	12,91%	0,11%
ENKO CAPITAL CENTRAL AFRICA	UBA CAMEROUN	FCP ENKO CAPITAL PALMARES	O	10 000	11 119,97	13/06/2024	11 135,74	20/06/2024	20/12/2022	11,36%	0,14%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 201,00	04/06/2024	11 238,00	11/06/2024	19/07/2022	12,38%	0,33%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	10 984,00	04/06/2024	11 070,00	11/06/2024	19/07/2022	10,70%	0,78%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	10 982,00	04/06/2024	10 988,00	11/06/2024	19/07/2022	9,88%	0,05%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 593,70	14/06/2024	13 606,43	21/06/2024	21/12/2018	36,06%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITÉS	M	10 000	11 459,35	14/06/2024	11 469,50	21/06/2024	17/09/2021	14,70%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	115 929,63	14/06/2024	116 029,08	21/06/2024	05/04/2021	16,03%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	114 651,32	07/06/2024	114 847,75	21/06/2024	06/08/2021	14,85%	0,17%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRÉSORERIE	M	10 000	12 635,70	14/06/2024	12 646,58	21/06/2024	11/10/2019	26,47%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	108 718,07	14/06/2024	108 817,12	21/06/2024	18/11/2022	8,82%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITÉ	O	1 000 000	1 095 611,36	10/06/2024	1 096 836,91	18/06/2024	06/02/2023	9,68%	0,11%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM KIMIA	M	10 000	10 820,00	14/06/2024	10 825,00	21/06/2024	28/10/2022	8,25%	0,05%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM PERFORMANCE	O	10 000	11 710,00	14/06/2024	11 713,00	21/06/2024	28/10/2022	17,13%	0,03%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP RAPEC	O	10 000	10 732,00	14/06/2024	10 731,00	21/06/2024	11/11/2022	7,31%	-0,01%
MAKEDA ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP MAKEDA HORIZON	O	10 000	10 564,44	31/05/2024	10 575,20	07/06/2024	11/05/2023	5,75%	0,10%
SOCIETE GENERALE CAPITAL ASSET MANAGEMENT CENTRAL AFRICA	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	FCP SOGEFIRST	O	10 000	10 252,00	13/06/2024	10 265,00	20/06/2024	18/01/2024	2,65%	0,13%
Mensuelles											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ABD KOMO	A	10 000	9 915,54	14/06/2024	9 915,54	21/06/2024	11/08/2022	-0,84%	0,00%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 172,00	14/05/2024	11 238,00	11/06/2024	19/07/2022	12,38%	0,59%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	10 976,00	14/05/2024	11 070,00	11/06/2024	19/07/2022	10,70%	0,86%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	10 955,00	14/05/2024	10 988,00	11/06/2024	19/07/2022	9,88%	0,30%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 533,86	17/05/2024	13 593,70	14/06/2024	21/12/2018	35,94%	0,44%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITÉS	M	10 000	11 420,43	17/05/2024	11 459,35	14/06/2024	17/09/2021	14,59%	0,34%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	115 531,75	17/05/2024	115 929,63	14/06/2024	05/04/2021	15,93%	0,34%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	114 463,03	24/05/2024	114 651,32	07/06/2024	06/08/2021	14,65%	0,16%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRÉSORERIE	M	10 000	12 602,93	17/05/2024	12 635,70	14/06/2024	11/10/2019	26,36%	0,26%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	108 320,95	17/05/2024	108 718,07	14/06/2024	18/11/2022	8,72%	0,37%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITÉ	O	1 000 000	1 089 094,64	13/05/2024	1 096 836,91	18/06/2024	06/02/2023	9,68%	0,71%
Trimestrielles											
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 078,00	12/03/2024	11 238,00	11/06/2024	19/07/2022	12,38%	1,44%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	10 944,00	12/03/2024	11 070,00	11/06/2024	19/07/2022	10,70%	1,15%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	10 871,00	12/03/2024	10 988,00	11/06/2024	19/07/2022	9,88%	1,08%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 414,44	22/03/2024	13 593,70	14/06/2024	21/12/2018	35,94%	1,34%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITÉS	M	10 000	11 342,39	22/03/2024	11 459,35	14/06/2024	17/09/2021	14,59%	1,03%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	114 742,98	22/03/2024	115 929,63	14/06/2024	05/04/2021	15,93%	1,03%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	113 500,97	15/03/2024	114 651,32	07/06/2024	06/08/2021	14,65%	1,01%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRÉSORERIE	M	10 000	12 503,35	22/03/2024	12 635,70	14/06/2024	11/10/2019	26,36%	1,06%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	107 278,33	22/03/2024	108 718,07	14/06/2024	18/11/2022	8,72%	1,34%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITÉ	O	1 000 000	1 080 089,35	18/03/2024	1 096 836,91	18/06/2024	06/02/2023	9,68%	1,55%

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

PORT AUTONOME DE DOUALA
(P.A.D)

DIRECTION GÉNÉRALE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

PORT AUTHORITY OF DOUALA
(P.A.D)

HEAD OFFICE

N° 0030 /DG/PADDOUALA, LE 20 JUIN 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala informe l'opinion publique nationale et internationale que par arrêt en date du 19 juin 2024, la Première Chambre Civile de la Cour de Cassation française a rejeté le pourvoi en cassation formé par la Société Douala International Terminal (DIT) à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 10 janvier 2023.

Cet arrêt vient annuler, pour composition irrégulière du Tribunal arbitral, la sentence arbitrale rendue le 10 novembre 2020 sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris, qui a condamné le PAD à la somme de 58,6 millions d'euros en réparation du « préjudice » résultant de la prétendue perte de chance dans l'appel d'offres relatif au renouvellement de la convention de concession du terminal à Conteneurs du Port de Douala - Bonabéri à compter du 1er janvier 2020.

Cette décision est en droite ligne avec la vision éclairée du CHEF DE L'ÉTAT du Cameroun, Son Excellence Paul Biya, qui a instruit la démarche du Port Autonome de Douala dans cette affaire. Résolument engagé dans la transformation structurelle et économique du Port de Douala-Bonabéri, il n'a eu de cesse d'apporter tout son soutien à la réalisation de cette promesse électorale faite à Douala, le 6 octobre 2011.

Le Port Autonome de Douala se réjouit et se félicite de cette décision qui vient mettre un terme aux spéculations de toutes natures sur le fonctionnement de son terminal à conteneurs, et qui lui permet de poursuivre résolument le recouvrement de sa quote-part des pénalités de stationnement retenues à tort par DIT S.A./-

**LE CHEF DE DIVISION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS PUBLIQUES,**

CONTACT MÉDIAS : RAOUL SIMPLICE MINLO

Chef de Division de la Communication et des Relations Publiques

GSM : 677775534. Courriel : rawul2001@yahoo.fr

Pôle de Référence au Cœur du Golfe de Guinée | Pole Of Reference at the Heart of the Gulf of Guinea

Société Anonyme « S.A » à Capital public | Capital social : FCFA 18 902 000 000 | N° de Contribuable : M069900009499X | RCCM : 030.153 | NACAM : 034006
B.P./P.O. Box 4020 Douala, Bonanjo – Centre des Affaires Maritimes | Tél. : +237 233 42 01 33 | Fax : +237 233 42 67 97 | www.pad.cm

CEMAC-CEEAC

Enjeux et défis de la rationalisation

Le chemin qui mène vers la fusion entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour se conformer à l'esprit et à la lettre de l'Union Africaine (UA) qui préconise l'existence d'un seul regroupement par région reste encore long.

Les assises de la 6^{ème} session du COPIL/CER-AC rentrent en droite ligne des préoccupations actuelles de l'Union africaine (UA) qui, elle-même, est engagée dans la rationalisation des CER, la finalité étant de passer de 08 CER actuellement reconnues à 05, conformément aux régions du continent : Afrique du Centre, du Sud, de l'Est, de l'Ouest et du Nord.

L'intégration régionale en Afrique centrale reste dominée par l'absence d'une réelle volonté politique des dirigeants pour parvenir à la création d'une seule institution. Pourtant, cette bipolarisation institutionnelle a montré ses limites car elle constitue à n'en point douter, un frein au développement. Selon toute vraisemblance, même l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZECLAF) censée doper cette dynamique unitaire n'apporte pas jusque-là, les fruits escomptés.

Autant la CEMAC constituée de six Etats, (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) semble former une communauté homogène indépendamment de quelques attermoissements politiques, notamment la circulation des personnes et



Le PM, Joseph Dion Ngute

des biens où il y a encore des efforts à faire, notamment le Gabon et la Guinée équatoriale qui continuent d'exiger le visa aux ressortissants de la communauté, autant l'on ne retrouve pas cette dynamique pour ce qui est de la CEEAC, composée des Etats cités en sus, plus l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC) et Sao Tomé et Principe. En effet, l'Angola, le Burundi et la RDC sont à la fois membres des regroupements régionaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à l'instar de la SADC, ce qui dilue leur implication dans le

fonctionnement de la CEEAC.

Selon de fiables informations, l'état d'avancement du processus de réforme institutionnelle de la CEEAC et les objectifs attendus de la nouvelle Commission d'ici 2025 n'est pas satisfaisant. Il s'agit entre autres, de la poursuite de ladite réforme avec notamment l'opérationnalisation des organes d'intégration communautaires que sont le parlement, la cour de justice, la cour des comptes, la banque centrale. Dans l'optique d'atteindre une transformation structurelle bénéfique, d'autres chantiers font

encore l'objet de réflexions notamment la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) « dont l'application effective, aurait permis un développement encore plus important de notre sous-région ». A en croire les dirigeants de la CEMAC, « beaucoup a été fait, surtout en ce qui concerne les textes, les réglementations et les institutions mais le chemin pour atteindre la satisfaction est encore long ».

Face à ces défis multiformes, les deux parties ont convenu de la signature « dans les plus brefs délais, d'un Mémoire d'entente établissant la nécessité pour les deux Commissions de travailler en symbiose afin de parvenir à une convergence coordonnée et cohérente des programmes et projets communs telle que souhaitée par les chefs d'Etat et de gouvernement ». Au-delà d'un discours officiel visiblement volontariste, l'on a du mal à réaliser des avancées provenant du Comité de pilotage de la rationalisation des Communautés économiques régionales en Afrique centrale (Copil/CER-AC) mis en place depuis quelques années à l'initiative des dirigeants régionaux. Un retard qui traduit l'état d'esprit des gouvernants qui semblent s'accommoder au statu quo.

Autant le dire que pour l'instant, avec un taux de rationalisation de 55,31%, le processus de création d'une seule et unique communauté en Afrique centrale avec entre autres, la réduction de 47 à 26 institutions au cours des six prochaines années reste problématique.

Bougna Etroukan Z. R.

FUSION CEMAC/CEEAC

Le Comité de pilotage fait le point

Les grandes lignes devant déboucher sur la création d'une seule communauté régionale ont été débattues lors de la sixième session du Comité de pilotage.

Le projet de Plan de transition du passage de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) vers la nouvelle Communauté Economique Régionale (CER) de l'Afrique centrale était en débat les 06 et 07 juin 2024 dans la capitale camerounaise Yaoundé, lors de la sixième réunion du Conseil des Ministres du Comité de Pilotage de la Communauté Economique Régionale de l'Afrique Centrale (COPIL/CER-AC).

Parmi les points en débat, les dossiers relatifs à la convention régissant la Cour de justice et des droits de l'Homme ainsi que ceux du Parlement, ainsi que les textes portant sur la Haute autorité monétaire de l'Afrique centrale et ceux inhérents à la Haute autorité des marchés financiers en Afrique centrale. La problématique de financement du COPIL/CER-AC et la gestion des écoles de formation de la Communauté, a retenu l'attention du Comité ministériel avec en prime l'élaboration du projet d'ordre du jour du Sommet conjoint CEEAC-CEMAC-CEPGL à soumettre à la validation des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale.

En sa qualité du représentant du Chef



Photo de famille

de l'Etat Paul Biya, Président dédié à la rationalisation des CER en Afrique centrale, le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, s'est félicité des avancées du processus dans la sous-région puisque « la validation de ces documents a tout son sens et donnera une nouvelle impulsion au processus de rationalisation. Cette validation permettra de franchir un palier important dans notre marche vers la mise en place de la nouvelle communauté régionale ».

Au terme des débats, plusieurs points ont retenu l'attention. Ressortir les coûts des institutions par CER ainsi que la projection sur le taux de recouvrement et les

possibles économies qui seront réalisées à l'issue du processus de rationalisation des CER en Afrique centrale ; Mettre l'accent sur les questions socio-économiques avant d'engager le débat monétaire ; mutualiser les efforts intellectuels et financiers en vue de la rationalisation des CER en Afrique centrale ; Relever que la question de fusion-absorption ou de fusion-constitution ne doit aucunement impacter le processus de rationalisation ; Prendre en compte les acquis des CER en vue de leur capitalisation dans la poursuite de la mise en œuvre du processus de rationalisation ; Mentionner que la République de Burundi a demandé que

la CEPGL soit retirée du processus de rationalisation en attendant que ses organes décisionnels se prononcent sur son adhésion au processus de rationalisation.

Etant donné que des sujets en sus n'ont fait « l'objet d'aucune contestation de la part des participants, il est ressorti une convergence de vue sur la pertinence du processus de rationalisation. Aussi, les participants ont souhaité la poursuite de la mise en œuvre du processus, en prenant en compte les points d'attention ci évoqués », rapporte le communiqué final. Et conjointement signé pour le compte du COPIL/CER-AC, Alamine Ousmane Mey, Ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire ; pour le Conseil des Ministres de la CEEAC, les rapporteurs respectivement, Lucas Abaga Nchama, Ministre équato-guinéen de l'Intégration régionale et pour le Conseil des Ministres de la CEMAC, Hervé Ndoba, Ministre centrafricain des Finances et du Budget.

Au terme des travaux du Comité de pilotage de rationalisation des CER, et suivant les résolutions des chefs d'Etat, le président de la Commission de la CEEAC Gilberto Da Piedade Verrissimo, le président de la Commission de la CEMAC, Balthazar Engonga Edjo'o, et le secrétaire exécutif la Commission Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ont rassuré le public de la volonté desdites institutions d'atteindre cet objectif dans les délais édictés.

Yveline M. Douala

FUSION CEMAC/CEEAC

Un marché de plus de 200 millions de consommateurs

La création d'une seule communauté en Afrique centrale permettra à cette partie du continent de disposer d'un important marché régional à même de donner un coup d'accélérateur au développement communautaire

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) constitue un marché de plus de 200 millions d'habitants. Elle est la région la moins intégrée d'Afrique, avec un taux d'échanges autour de 3% seulement contre une moyenne continentale d'environ 17%. L'insuffisance criarde des moyens de communication constitue également un énorme frein à l'intégration communautaire, à laquelle on peut ajouter des barrières politiques. Par ailleurs, reste attendue, l'adoption des projets de Traité constitutif et des projets de convention et protocoles devant régir les institutions, organes et agences d'exécution qui formeront la nouvelle architecture institutionnelle communautaire après l'approbation des chefs d'Etat.

Pour l'instant, l'objectif escompté des dirigeants de la CEMAC et de la CEEAC de parvenir à l'horizon 2030 à un taux d'échanges intra-régionale de 7% contre 3% actuellement semble difficilement réalisable au regard des attermoissements dans l'implémentation des politiques de déve-



loppement pour accélérer l'intégration régionale. Au-delà des décisions politiques qu'il faudra prendre avec entre autres, la suppression de visa pour des ressortissants intra-communautaires, le volet infrastructurel reste également important pour assurer une meilleure circulation des personnes et des biens. En outre, un effort est également à faire entre les communautés riveraines pour que celles-ci s'acceptent véritablement, car

unies par la géographie et l'histoire.

Tout compte fait, on espère que les prochaines rencontres permettront à l'Afrique centrale de se déterminer davantage dans la mise en place d'une seule et unique institution communautaire, les gouvernants devant se dépouiller de certains oripeaux, car une Afrique centrale intégrée et unie constituerait un véritable catalyseur pour l'intégration africaine et le développement

du continent, surtout que sa place stratégique au cœur de l'Afrique et ses multiples richesses naturelles, minières ou hydrauliques constituent un atout indéniable non seulement pour son émergence, mais un levier de développement pour tout le continent africain. En dehors des sommets consacrés aux problèmes sécuritaires ou aux différends entre Etats, le dernier sommet des Chefs d'Etat consacré à la rationalisation des CER remonte à plusieurs années déjà. Ceci avant l'engagement des Commissions de la CEEAC et de la CEMAC le 24 février 2021 à Libreville, au Gabon, d'œuvrer ensemble pour la création d'une seule communauté régionale d'ici 2030 « dans le cadre du dialogue entre les deux institutions dont l'objectif est d'œuvrer en synergie à la recherche et à la mise en œuvre de solutions idoines, permettant de faciliter l'intégration régionale, d'accélérer la transformation économique et de favoriser le développement économique et social de la sous-région ».

A en croire des experts, avec un marché de plus de 200 millions de consommateurs, l'Afrique centrale qui dispose d'une économie variée pourrait constituer un important marché intérieur pour le grand bien de ses habitants.

BE

LE GABON,

Pionnier de la micro-assurance en zone Cematic

Le Gabon se distingue dans le domaine de la micro-assurance grâce à l'initiative du Dr Crépin Magloire Andrew Gwodog, notamment à travers SAMB'A Assurances GABON S.A., un projet innovant visant à offrir des solutions d'assurance abordables aux couches sociales économiquement faibles. Une première dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) qui répond à la vision du président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema.

SAMB'A Assurances GABON S.A. est une initiative privée pionnière dans la zone Cematic, destinée à compléter le marché gabonais des assurances.

Après avoir cofondé en 2011 la Société commerciale gabonaise de réassurance (SCG-Ré) pour le compte de l'Etat gabonais, le Dr Gwodog revient douze ans plus tard avec un projet novateur. SAMB'A Assurances GABON S.A. est une initiative privée pionnière dans la zone Cematic, destinée à compléter le marché gabonais des assurances.

Le promoteur de ce projet ambitieux a pour objectif de toucher les populations à faible revenu, alignant ainsi cette initiative avec la vision du président de la Transition,



Dr Crépin Magloire Andrew Gwodog, promoteur de la première micro-assurance en zone Cematic

le général de Brigade Brice Clotaire Oligui Nguema. Ce dernier aspire à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables du pays.

SAMB'A Assurances GABON S.A. cible principalement les travailleurs informels, les agriculteurs, les petits commerçants, certaines professions libérales, les artistes, les associations, les syndicats,

les petites entreprises, les artisans, et les vendeuses au marché. Ces groupes, souvent exclus des offres des grandes sociétés d'assurance, bénéficieront de produits de micro-assurance adaptés et accessibles.

«SAMB'A Assurances, en se concentrant sur les besoins des populations marginalisées par les systèmes d'assurance classiques, proposera bientôt des produits de

micro-assurance adaptés et accessibles. Cette nouvelle approche permettra donc de réduire les vulnérabilités économiques des personnes à faible revenu, contribuant ainsi à leur inclusion financière et sociale. C'est enfin l'essor de l'assurance pour tous au Gabon», a déclaré le Dr Gwodog.

La micro-assurance représente un outil essentiel pour le développement économique et social du Gabon. En garantissant un accès à une couverture d'assurance à des prix abordables, SAMB'A Assurances ambitionne de créer un filet de sécurité pour les plus démunis, leur permettant de se prémunir contre les risques du quotidien et d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

L'initiative du Dr Gwodog a été bien accueillie lors de la 113e session ordinaire de la Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA), qui a accordé son agrément pour le lancement des activités de micro-assurance au Gabon, membre de la zone Cima (Conférence inter-africaine des marchés d'assurances). Ce feu vert marque un nouveau tournant pour le secteur de l'assurance au Gabon et dans la région.

Francisca Ewandjé E.



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

FINANCES PUBLIQUES

« Le Cameroun a encore la possibilité de s'endetter »



Le DG de la CAA

C'est la substance de l'intervention du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) Adolphe Noah Ndongo sur la problématique de la dette publique au Cameroun, au cours d'une rencontre avec la presse le 14 juin 2024.

« Avant toute chose, je souhaite rappeler que dans les pays à faible revenu, la dette est souvent perçue comme une source essentielle de financement du déficit budgétaire. Les États y recourent également pour stimuler les investissements et encourager une croissance durable.

Ainsi, les premiers emprunts du Cameroun remontent à la période coloniale, effectués auprès de la France (AFD) pour financer des projets énergétiques en 1952 et 1953. Après son indépendance, le Cameroun a poursuivi ses emprunts en 1963 auprès de la Banque Mondiale pour la construction de l'axe ferroviaire Yaoundé-Goyoum.

Jusqu'en 1985, l'endettement du Cameroun était modéré. Pour le développement de son économie et la construction des infrastructures de base telles que les routes, ports, aéroports, hôpitaux, écoles, et bâtiments publics, le Cameroun indépendant a continué à recourir à l'endettement auprès de partenaires multilatéraux et bilatéraux.

En 1986, une crise économique a frappé le pays. En 1988, l'entrée dans les programmes d'ajustement structurel a vu le stock de la dette publique exploser, atteignant 93% du PIB en 1992/93. La dévaluation de 100% du FCFA en 1994 a doublé la dette publique extérieure, et a fait passer la dette publique de 93% à 145% du PIB. En 1996, la dette a atteint un pic de 6 035 milliards de FCFA (126% du PIB).

Entre 1997 et 2000, sous le Programme Économique et Financier triennal, le Cameroun a bénéficié de l'Initiative PPTE Renforcée, atteignant le point de décision en octobre 2000 et le point d'achèvement en avril 2006. Grâce aux techniques d'allègement

telles que le rééchelonnement, l'annulation et le refinancement par don, la dette publique a atteint son plus bas niveau post-allègement en 2008, se situant à 1 379 milliards de FCFA (13% du PIB).

Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), notre pays a lancé un vaste programme de développement, structuré autour de la vision « Le Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ».

Pour atteindre les objectifs fixés, décrits dans divers documents de référence tels que le DSCE (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi) et la SND30 (Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030), le Cameroun a mis en place une ingénierie économique et financière. Cela nous a permis de mobiliser des ressources financières exceptionnelles sur les marchés des capitaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays. Ainsi, notre endettement est passé de 1 379 milliards de FCFA en 2008 à 12 714 milliards de FCFA à la fin de mars 2024.

Depuis lors, le débat autour de la dette publique a pris de l'ampleur. Les préoccupations collectives concernant un endettement excessif persistent, malgré les annonces fréquentes de nouveaux emprunts et la réalisation sans précédent de projets d'envergure à travers le Cameroun.

Les Camerounais s'interrogent aujourd'hui sur la soutenabilité de la dette publique et la capacité de notre pays à conserver sa souveraineté face aux appétits de certains créanciers bilatéraux et multilatéraux.

En tant qu'organisme de veille et de coordination des politiques publiques en matière de dette, nous avons le devoir de vous fournir une information crédible et de qualité. C'est pourquoi je vous ai conviés à cette rencontre, afin de vous offrir une source fiable d'information sur la gestion de la dette publique ».

YMD

Indicateur	Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)	Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)	Cibles à fin 2024 (SEMT 2022-2024)	Cibles à fin 2025 (SEMT 2023-2025)	Cibles à fin 2026 (SEMT 2024-2026)
Ratio de dette publique et à garantie publique sur le PIB	≤ 40%	≤ 50%	≤ 45 %	≤ 45 %	≤ 50 %
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure / Dette intérieure	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%	75% / 25%	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 3,0%
Part de dette intérieure à court terme (échéance initiale ≤ 1 an)		≤ 10%	≤ 10%	≤ 10%	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variable	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%	≤ 20%	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 Ans	≥ 13 Ans	≥ 12 Ans

Source : CNDP

Le budget pour la période triennale allant de 2024 à 2026 est arrêté à un montant de 21 603 milliards de FCFA, dont 6 654 milliards de FCFA pour l'année 2024. Quant au besoin d'endettement public pour la période 2024-2026, il est évalué à 5 578 milliards de FCFA, dont 1 723 milliards de FCFA pour l'année 2024, soit 5,5% du PIB.

Suivant le plan d'endettement 2024, le besoin d'endettement de 1 723 milliards de FCFA pour l'année 2024 sera couvert à travers la mobilisation de (i) 1 041 milliards de FCA, d'emprunts extérieurs (soit 60%) dont 907 milliards de FCFA de prêts projets et 134 milliards de FCA d'appuis budgétaires, et (ii) 681 milliards de FCFA d'emprunts intérieurs (soit 40%), dont 450 milliards de FCFA d'obligations de trésor et un encours des BTA de 231 milliards de FCFA à fin 2024.

S'agissant des plafonds fixé dans la SEMT 2024-202, il est prévu :

- le plafond d'endettement base engagement pour la dette publique extérieure pour la période 2024-2026 hors appui budgétaire est identique à celui arrêté dans la SEMT 2023-2024 fixé à 2250 milliards de FCFA, soit environ 1650 milliards de FCFA en VA. Pour l'année 2024, tenant compte de l'ajustement attendu des financements concessionnels disponible de la Banque Mondiale, ce plafond est fixé à 950

milliards de FCFA, correspondant à une VA d'environ 700 milliards de FCFA.

- le plafond d'endettement base engagement pour la dette intérieure pour la période 2024-2026 est fixé à 1350 milliards de FCFA correspondant à une moyenne annuelle de 450 milliards de FCFA ;

- le plafond des avals pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2024-2026, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;

- le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2024-2026 est fixé à 120 milliards de FCFA, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2024. En cas de demande constatée, ce plafond peut être révisé par ordonnance du Chef de l'Etat, tenant compte qu'au cours des deux précédentes années, l'enveloppe accordée n'a pas été consommée à plus de 5% annuellement ;

- le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA, sur la période 2024-2026, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2024 ;

- le plafond des nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques sur la même période est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2024.

II-Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement en 2023

Il s'agira dans cette partie d'évaluation l'exécution de la stratégie d'endettement dans sa globalité notamment en termes de décaissements, de nouveaux engagements et de respect des instruments choisis et des plafonds fixés.

2.1. Decaissements

Au terme des quatre (04) premiers mois de l'année 2024, un montant de 199 milliards de FCFA a été mobilisé auprès de bailleurs de fonds extérieurs, soit le taux d'exécution des décaissements extérieurs de 19% par rapport au montant de 1 041 milliards de FCFA attendu pour l'année.

Sur le plan domestique, les émissions des OTA/OT au cours des quatre (04) premiers mois de l'année 2024, ont porté sur 22 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 5% comparé au montant de 450 milliards de FCFA prévu en 2023. Quant aux BTA, les émissions se sont chiffrées à 250 milliards de FCFA, contre des remboursements enregistrés de 209 milliards de FCFA, soit une émission nette de 42 milliards de FCFA. Ce qui porte l'encours des BTA à fin avril 2024 à 461 milliards de FCFA, contre 231 milliards de FCFA visé à fin 2024

Journal de l'Economie et des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique

Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com
Retrouvez nous sur ekiosque.com

ENDETTEMENT

Des raisons d’une fluctuation

La recherche des financements pour la réalisation des projets de développement est la principale raison qui pousse l’Etat du Cameroun à contracter des dettes auprès des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

L’endettement, aucun pays ne peut s’en passer. Y compris les plus grandes économies du monde. Mais, chaque pays a les raisons qui le poussent à s’endetter. Dans les économies moins avancées à l’instar du Cameroun, l’endettement est essentiellement motivé par les raisons de développement, notamment par la construction des infrastructures. Au cours des vingt dernières années, le Cameroun a engagé un programme d’investissement plus connu sur le nom de projets structurants. Plusieurs secteurs de production sont concernés, entre autres, l’énergie, les transports, les télécommunications, les infrastructures...L’implémentation de ce programme a amené le pays à solliciter l’accompagnement des bailleurs de fonds qu’ils soient multilatéraux que bilatéraux, en contractant des dettes.

Ainsi, de 1 379 milliards de FCFA en 2008 après l’atteinte de l’Initiative pays pauvres très endettés (PPTE), la dette de l’Etat du Cameroun s’élève 12 714 milliards de FCFA au 31 mars 2024, soit une augmentation de 1000 % en l’espace d’une quinzaine d’années. Cet accroissement de la dette était nécessaire pour financer d’importants projets de développement souligne la Caisse autonome d’amortissement. Autrement dit, c’est le chemin à suivre, mieux, le prix à payer si le Cameroun veut devenir une économie émergente à l’horizon 2035.

« Pour atteindre les objectifs fixés, décrits dans divers documents de référence tels que le DSCE (Document de Stratégie pour la Croissance et l’Emploi) et la SND30 (Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030), le Cameroun a mis en place une ingénierie économique et financière. Cela nous a permis de mobiliser des ressources financières exceptionnelles sur les marchés des capitaux, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de notre pays », souligne le Directeur général de la CCA Adolphe Noah Ndong.

Autrement dit, le problème n’est pas celui de l’endettement, mais de la qualité de l’endettement. Dans ce sillage, « la CAA mène des analyses sur les études de rentabilité économique et financière des projets et programmes, dans l’optique d’apporter une justification pour l’utilisation des fonds d’emprunt. Ici, il est question de se rassurer que l’utilisation des fonds d’emprunt pour un projet/programme donné, permettra de dégager de la valeur ajoutée, économique, financière ou sociale, sur le long terme ».

Soulignons que la CAA enregistre deux types de dette à savoir la dette extérieure et la dette intérieure. Dans le cadre du règlement de la dette extérieure, il y a trois natures de dette que l’Etat du Cameroun contracte à savoir la dette multilatérale, bilatérale et commerciale. La dette extérieure représente 98% du taux d’endettement global tandis que la dette intérieure qui se situe autour de 700 milliards de FCFA représente à peu près 2% de l’enveloppe.

Tableau 1 : Termes indicatifs de l’endettement public extérieur et intérieur pour l’année 2024 base décaissements

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)	Tirages à fin avril 2024 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin avril 2024
Financements extérieurs								
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	3%	29	-	0%
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	9%	94	-	0%
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	1%	15	36	236%
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	15%	158	2	1%
Sous-total concessionnels					28%	296	38	13%
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	8%	81	6	8%
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	16%	163	5	3%
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	18%	188	16	8%
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	7%	78	3	3%
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0%	3	-	0%
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	2%	25	132	520%
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0%	-	-	-
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	0%	-	-	-
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5	5%	48	-	0%
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	2%	25	0	0%
Sous-total non-concessionnels					59%	611	162	26%
Total Prêts projets					87%	907	199	22%
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	7	13%	134	-	0%
Total endettements extérieurs					100%	1 041	199	19%
Financements intérieurs								
Bons du Trésor	XAF_15	Fixe	1	0	33,9%	231,2	461	199%
Emissions / Encours de fin de période						231,2	250	108%
Remboursements						231,2	209	90%
Emissions nettes						-	42	-
OTA					66,1%	450	22	5%
OTA 2 ans	XAF_15				14,7%	100	14	14%
OTA 3 ans	XAF_15	Fixe	3	2	11,0%	75	8	11%
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	11,0%	75	-	0%
OTA 6 ans	XAF_16				7,3%	50	-	0%
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	7,3%	50	-	0%
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	14,7%	100	-	0%
Total endettements intérieurs					100,0%	681,2	483	71%
Total besoin d'endettement 2024					100,0%	1 723	682	40%

Source : CNDP

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs inscrits dans la stratégie d’endettement pour l’année 2023 est de 950 milliards de FCFA en valeur nominale pour les prêts projets, correspondant à environ 700 milliards de FCFA en

valeur actuelle (VA). Le montant des appuis budgétaires à attendu dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier (PEF) en cours avec le FMI est fixé à 134 milliards de FCFA en valeur nominale.

En termes d’exécution à fin avril 2024, cinq (05) conventions de financements ont été signées pour un montant global de 374 milliards de FCFA environ, soit un taux de réalisation de 34%.

Tableau 2 : Nouveaux engagements signés en 2024

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)	Engagements à fin avril 2024	Taux d'exécution à fin avril 2024
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,0%	-	-	-
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	0,0%	-	-	-
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	41,1%	445	181	41%
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	12,9%	140	-	-
Sous-total concessionnels					54,0%	585	181	323%
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	6,0%	65	-	-
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	25	5	9,2%	100	133	-
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	25	5	0,0%	-	-	-
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	0,0%	-	-	-
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,0%	-	-	-
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	13,8%	150	60	40%
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,0%	-	-	-
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	0,0%	-	-	-
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	4,6%	50	-	-
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,0%	-	-	-
Sous-total non-concessionnels					33,7%	365	193	53%
Total Prêts projets					87,6%	950	374	39%
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	0,0%	-	-	-
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	20	5	12,4%	134	-	-
Total Appuis budgétaires					12,4%	134	-	-
Total endettement extérieurs					100,0%	1 084	374	34%

Source : CNDP

Quant aux engagements intérieurs, ils se limitent aux émissions des titres publics présentées dans la section précédente.

Pour compléter l’analyse, il importer de

rappeler également la situation des décrets d’habilitations signés par le Chef de l’Etat. Ainsi, à fin avril 2024, trois décrets d’habilitations restent en attente de la convention de financement

pour un montant global de 165,1 milliards de FCFA.

CONJONCTURE

L'endettement dans tous ses états

Des avis divergent au sujet de l'endettement du Cameroun en dépit des assurances des pouvoirs publics qui continuent de soutenir que le pays dispose encore d'une marge « importante » d'endettement.

L'évolution des principaux agrégats de dette au 31 mars 2024 présentée par la CAA permet une meilleure compréhension de la situation. Ainsi, l'encours de la dette du secteur public se chiffre à 12 714 milliards de FCFA, ce qui correspond à 42,9% du PIB. Cette dette est en hausse de 0,5% en glissement trimestriel et de 1,1% comparé à fin mars 2023.

Dans les détails, la dette du secteur public se compose de 93,3% de dette directe de l'Administration centrale évaluée à 11 860 milliards de FCFA, soit 40,0% du PIB. Pour le reste, celle-ci est composée de 6,6% de dette des entreprises publiques évaluée à 843 milliards de FCFA, soit 2,8% du PIB, et 0,1% de dette des collectivités territoriales décentralisées, estimée à 10 milliards de FCFA, soit 0,04% du PIB. La dette directe des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) est estimée à 843 milliards de FCFA, soit 2,8% du PIB, répartie entre 58,8% de dette extérieure et 41,2% de dette intérieure, y compris les dettes fournisseurs de la Société Nationale de raffinage (SONARA).

La nomenclature générale de la dette intègre également les passifs conditionnels explicites de l'Etat se chiffrant à 4 902,8 milliards de FCFA, dont 99,8% pour les Partenariats Publics Privés (PPP) et 0,2% de dette avalisée. Ces PPP tiennent également compte de la modification récente du mode de contractualisation du financement de certains projets de développement, notamment des infrastructures routières et ferroviaires. Ainsi, le service effectif de la dette publique hors Restes à payer (RAP) réglé au cours du premier trimestre 2024, s'élève à 312,4 milliards de FCFA, dont 22,7% réglé au titre des intérêts, soit un taux d'exécution de 17,6% par rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2024 ; ce service est consacré à 83,9% au service de la dette extérieure, et 16,1% au règlement de la dette intérieure.

Sont également pris en compte, certains projets de développement ayant poussé l'Etat de contracter des dettes auprès des bailleurs de fonds au cours du premier trimestre de l'année. Enfin, considérant la dette extérieure comme étant celle libellée en devise et la dette intérieure libellée en FCFA, le profil des coûts et risques du portefeuille de la dette de l'Administration centrale hors Reste à payer, au 31 mars 2024 se présente comme suit :

Le ratio de la dette de l'Admi-



Siège social de la Caisse Autonome d'Amortissement

Tableau : Soldes Engagés Non Décaissés sur emprunts extérieurs

SEND's par créanciers (Montant en milliards de FCFA)	SEND's à fin Decembre 2023***	SEND's au 31 Janv 2024***	SEND's au 28 Fevrier 2024***	SEND's au 31 Mars 2024***	SEND's au 30 Avril 2024***
Bailleurs					
Multilatéral	2 606,3	2 605,3	2 770,6	2 766,4	2 771,5
BAD	578,6	572,6	569,7	566,3	566,3
dont Appui Budgetaire	18,1	18,1	18,1	18,1	18,1
BADEA	43,5	44,1	44,4	44,5	45,0
BDEAC	79,5	79,5	79,5	79,5	79,5
BID	199,3	200,8	201,5	201,6	203,1
BIRD	85,3	85,3	85,3	85,3	85,3
dont Appui Budgetaire	-	-	-	-	-
BAD/FAD	97,0	97,5	95,4	94,6	94,8
BAD/FSN	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
FIDA	22,2	22,3	22,3	22,3	22,4
FMI	44,1	44,3	44,5	44,4	44,6
dont Appui Budgetaire	44,1	44,3	44,5	44,4	44,6
FSOPEP	17,1	17,3	17,4	17,4	17,7
IDA	1 364,8	1 366,5	1 535,6	1 535,3	1 537,8
dont Appui Budgetaire	-	-	-	-	-
LUE (BEI FED)	72,8	72,8	72,8	72,8	72,8
Bilatéral	518,9	508,0	506,0	504,4	507,5
Allemagne	10,9	10,9	10,9	10,2	10,2
Belgique	-	-	-	-	-
Espagne/ICO	-	-	-	-	-
France	119,4	119,4	119,4	119,4	119,4
dont Appui Budgetaire	26,2	26,2	26,2	26,2	26,2
Japon	28,8	27,8	27,3	26,3	25,6
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Suisse	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	25,0	25,4	25,6	25,6	25,9
Emirats Arabe Unis	8,9	9,1	9,1	9,1	9,2
Chine	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3
EXIM BANK China	191,4	179,0	177,0	177,0	178,9
Polytechnologie Chine/ Huawei Technology EXIMBANK C	-	-	-	-	-
Corée du Sud	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Turquie	-	-	-	-	-
Inde	107,1	108,5	108,8	108,9	110,2
Koweït	21,1	21,6	21,6	21,7	21,9
Pays bas	-	-	-	-	-
Commercial	718,1	776,5	777,5	777,8	780,6
African Export Import Bank	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2
Bank of China	45,6	46,2	46,6	46,6	47,2
ICBC	180,0	182,6	183,9	184,1	186,3
Belfius	5,3	5,3	4,6	4,6	4,6
BMCE Bank	12,7	12,7	12,7	12,7	12,7
Commercial-eurobond	-	-	-	-	-
Commerzbank	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DEUTSCHE BANQUE ESPAGNE	88,6	88,7	88,7	88,7	88,7
ITFC	5,2	5,3	5,4	5,4	5,4
INTESA/CLIFFORD	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2
NR ECMR	-	-	-	-	-
BPI France	32,8	28,0	28,0	28,0	28,0
RAIFFESSEN BANK	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Société Générale New York	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3
Société Générale Paris	108,7	108,7	108,7	108,7	108,7
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
STANDARD CHARTERED BANK	79,6	139,3	139,3	139,3	139,3
Unicredit Bank Austria AG	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
KBC Bank Belgique	-	-	-	-	-
CDS	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Total Général	3 843,4	3 889,8	4 054,1	4 048,5	4 059,6
dont Appui Budgetaire FMI	44,1	44,3	44,5	44,4	44,6
dont Appui Budgetaire France	26,2	26,2	26,2	26,2	26,2
dont Appui Budgetaire IDA	-	-	-	-	-
dont Appui Budgetaire BAD	18,1	18,1	18,1	18,1	18,1
	-	-	-	-	-
Total Général hors Appuis Budgetaires	3 754,9	3 801,1	3 965,3	3 959,7	3 970,6

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

nistration centrale hors reste à payer de plus de 3 mois sur le PIB s'élève à 39,5%, dont 27,6% de dette extérieure et 11,9% de dette intérieure, contre un ratio à fin mars 2023 de 39,8%, dont 28,8% pour la dette extérieure et 11,0% pour la dette intérieure ; Le taux d'intérêt Moyen Pondéré de la dette enregistre une légère hausse de 0,1 point et se situe à 2,3%, soit 2,0% de dette extérieure et 3% de dette intérieure ; La durée moyenne de refinancement du portefeuille est estimée à 7,3 années, soit 8,2 années pour la dette extérieure et 5,1 années pour la dette intérieure comparée à la

même période de l'année dernière, cet indicateur enregistre une hausse de 0,2 points ; Le poids de la dette dont les termes sont à refixer l'année prochaine est en baisse d'environ 2,8% en glissement annuel et se chiffre à 23,6%, soit 28,2% pour la dette extérieure, et 13% pour la dette intérieure ; La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est estimée à 69,9% du portefeuille global (en baisse par rapport à mars 2023 où elle se situait à 72,3%, soit une exposition réelle de 28,4% du portefeuille, considérant la dette libellée en euro évaluée à 41,5% de la dette totale.

Les SEND's sont évalués au 30 avril 2024 à 4 059,6 milliards de FCFA, dont 88,9 milliards d'Appuis Budgetaires. Uniquement constitué des SEND's extérieurs

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kasa'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale

La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et de la Finance
Fondé le 17 Mars 2014 - 100% Capital Camerounais

Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoulaepale@gmail.com

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Conseiller à la Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail : joemoussi@gmail.com

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Impression
JV Graf, Yaoundé

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Distribution Cameroun
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti Mahamat

Desk Yaoundé Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696.97.32.17

SECTEUR PHYTOSANITAIRE

Questions autour de la sécurisation des recettes

L'éclairage de Jean Claude Konde, délégué régional du ministère de l'agriculture et du développement rural pour le Littoral à la suite des rumeurs persistantes sur un hypothétique scandale financier impliquant les postes phytosanitaires du Port autonome de Douala, celui de l'aéroport de la même ville et la délégation.

Comment se porte la filière phytosanitaire dans le Littoral en général ?

En politique agricole, il n'existe pas une filière phytosanitaire, mais plutôt des filières manioc, filière cacao et café, filière palmier à huile, filière banane, filière fruits et légumes, etc...Le développement d'une filière est étroitement lié aux ravageurs et maladies qui attaquent dans cette filière. L'expression phytosanitaire se décompose en deux mots : PHYTO qui signifie plante et SANITAIRE qui signifie santé. Le phytosanitaire se résume à la santé des plantes. Les activités phytosanitaires se déroulent en champs et mettent en œuvre d'une part, l'entomologie et la phytopathologie qui étudient respectivement les ravageurs et les maladies des plantes ; d'autre part, la phytopharmacie qui étudie les méthodes de gestion et de lutte contre ces ravageurs et maladies des plantes. C'est pour cela qu'il existe au MINADER dans chaque Région, une base phytosanitaire, dans chaque Département, une brigade phytosanitaire et dans les villages, brigades villageoises d'intervention phytosanitaires. Les bases phytosanitaires sont chargées d'identifier les anciens et nouveaux ravageurs, les anciennes et nouvelles maladies qui attaquent les cultures dans la Région. Les brigades phytosanitaires sont chargées d'évaluer et contrôler avec les producteurs, l'incidence des ravageurs et maladies dans le département et de former les producteurs aux méthodes de lutttes contres ces ravageurs et maladies. Les brigades villageoises d'intervention phytosanitaires ont pour rôle de déclencher l'alerte phytosanitaire en cas d'invasion par exemple des chenilles ou des criquets ou tout autre phénomène nouveau pour qu'on pose un diagnostic approfondi permettant de déterminer les méthodes appropriées de lutte. Dans la Région du Littoral, la base phytosanitaire a son siège à Nkong-samba. Si nous revenons au traitement phytosanitaire qui s'effectue au niveau des frontières, il s'agit de la tâche d'une activité qui est liée à une action. L'action étant la protection des cultures ou des végétaux en post récolte destinées au commerce extérieur. La mise en œuvre de cette action se fait aux points d'entrée et de sorties du territoire national et est attribuée aux postes de polices phytosanitaires qui veillent sur le respect de la conformité des textes en vigueur encadrant l'activité phytosanitaire sur le plan national qu'international. Les postes de polices phytosanitaires assurent également la protection du territoire en veillant contre l'introduction des nuisibles exogènes et de quarantaines. Au Cameroun, le MINADER dispose de 51 postes de polices phytosanitaires aux frontières maritimes, terrestres et aéroportuaires. Ces unités techniques et opérationnelles exercent en matière phytosanitaire, une tâche en post récolte ou stock qui assure la qualité des produits agricoles destinés au commerce international. L'exécution des missions dévolues aux postes de polices phytosanitaires est du ressort des agents phytosanitaires assermentés. Ce domaine d'activité est régi par les textes partant des mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce



(OMC), de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) de la FAO, de la loi N°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire et ses différents règlements. Ces agents assermentés veillent au respect strict de l'application des textes en vigueur. A ce jour, aucune plainte n'est signalée par les principaux acteurs à savoir exportateurs, importateurs, transitaires et sociétés de traitements phytosanitaires, mettant en cause le bon déroulement des activités phytosanitaires dans la Région du Littoral.

Le secteur de traitement phytosanitaire, par le décret du 06 avril 2005, dans son article 3 régit les frais liés aux contrôles, à la certification phytosanitaire au Cameroun. Cependant, certaines sources indiquent que les recettes dues à ces activités rentrent directement dans les poches des contrôleurs phytosanitaires et leurs patrons, les responsables de la délégation de l'agriculture du Littoral et les chefs de postes de police phytosanitaire de l'aéroport et du port de Douala. Quelle est votre réaction ?

Les frais d'inspection et des autres activités nécessaires à l'établissement des certificats phytosanitaires sont à la charge de l'usager conformément à l'article 6 alinéa 2 du Décret N°2005/0771/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale. Ce même article en son alinéa 3 dispose que ces frais sont fixés par arrêté conjoint des Ministres chargés respectivement des finances et de l'agriculture. Ces frais sont collectés et reversés suivant les dispositions de l'Arrêté conjoint N°022/MINADER/MINFI du 04 mars 2019 et son modificatif N°00683/MINADER/MINFI du 03 octobre 2019, fixant les frais des opérations d'inspection et de certification phytosanitaire ainsi que les modalités de gestion des revenus issus desdites opérations. Suite aux difficultés rencontrées dans son application, d'une part, et d'autre part des difficultés opérationnelles liées aux coûts élevés des prestations et à

l'augmentation des délais de passage portuaire, les différentes corporations de la filière phytosanitaire avaient saisi le Gouvernement à l'effet de solliciter les tarifs concertés. En retour, le MINADER par correspondance N°00730/L/MINADER/CAB du 07 Mai 2020, avait instruit la suspension intégrale du dit arrêté et de revenir à l'ancien système en attendant la mise en vigueur des nouveaux textes. Il avait en même temps mis sur pied des groupes de travail impliquant tous les acteurs de la filière phytosanitaire afin d'obtenir les tarifs consensuels. A cet effet, des réunions de concertations avec tous les acteurs organisées et coordonnées par le MINADER à l'Hôtel SAWA en Mai et Novembre 2020 avaient permis de recueillir les avis des uns et des autres en vue de la révision de l'arrêté conjoint suscité. Ces avis avaient été validés par le Conseil National Phytosanitaire. D'autres rencontres sont prévues dans les prochains jours avec toutes les parties prenantes pour parachever les annexes dudit Arrêté qui posent encore problème dans sa finalisation. Au terme des travaux, le projet final sera soumis à la Primature pour visa puis signé par les Ministres de l'Agriculture et celui des Finances avant son entrée en vigueur. Son application sera précédée d'un acte d'information à l'attention de toutes les parties prenantes de la filière phytosanitaire.

Il est reproché au Délégué Régional du Littoral du Ministère de l'agriculture et aux chefs de postes de police phytosanitaire d'avoir créé un imbroglio sur la circulaire du ministre, du 4 avril 2024 relative à la sécurisation des recettes de la filière phytosanitaire aux postes frontières, bloquant ainsi les embarquements. Qu'en dites-vous ?

Déjà le délégué régional n'est pas impliqué dans les activités phytosanitaires qui relèvent exclusivement de la compétence des agents phytosanitaires assermentés. La lettre circulaire N°0000004/MINADER/SG/DRCQ du 04 avril 2024 relative à la collecte et la sécurisation des recettes de la filière phyto-

sanitaire aux frontières dont vous faites mention, rappelle aux opérateurs économiques de la filière phytosanitaire aux frontières, les canaux de paiements existants et innovant pour la facilitation de l'application de l'Arrêté conjoint. Ces canaux de collecte des recettes sont : La plateforme de paiement eGUCE, les régisseurs de recettes de la DRCQ/MINADER, les régisseurs de recettes auprès des postes de polices phytosanitaires, le trésor public au compte N° 44 77 56 30 02 intitulé «Certification phytosanitaire», contre délivrance d'une quittance. Avec la signature de cette lettre circulaire adressée aux opérateurs économiques, l'Arrêté conjoint MINADER-MINFI cité plus haut est de nouveau entré en vigueur nonobstant la suspension qui n'avait pas été levée. Cette mesure a provoqué l'arrêt d'envoi des dossiers d'inspection et de certification phytosanitaire par les opérateurs économiques qui ont estimé que les travaux des différents groupes de concertation ci-dessus évoqués n'ont pas été pris en compte. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, certaines corporations notamment le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), le Groupement des Exportateurs du Cacao et du café (GEX), le SYNSTHAR PHYTO, des Responsables des sociétés de traitement phytosanitaire de la région du Littoral (RSTP), etc. ont saisi à nouveau le MINADER au sujet des impacts négatifs sur les activités économiques avec la mise en application de cet arrêté conjoint non révisé. En plus, dans le cadre de la convention de partenariat N°0000003/CON/MINADER/GUCE DU 27 avril 2024 signé entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur(GUCE) pour la digitalisation des procédures du commerce extérieur du MINADER, l'optimisation et la sécurisation des frais y afférents à travers la plateforme de paiement électronique du GUCE, l'article 3 de ladite convention prévoit la disponibilité de ladite plateforme comme moyen de paiement. Les travaux d'implémentation de la plateforme de paiement électronique non opérationnelle à date sont en cours au niveau du GUCE. Cette plateforme sera une solution adaptée pour le paiement et la sécurisation des recettes pour les dossiers soumis en ligne par les opérateurs économiques. Au terme des travaux en cours au GUCE, les acteurs (Agents MINFI, Agents phytosanitaires, les transitaires, les sociétés de traitement phytosanitaire et les chargeurs) devraient être formés à la maîtrise de l'outil de paiement électronique.

Comment les recettes du traitement, et des contrôles phytosanitaires sont-elles sécurisées dans le Littoral ?

Afin de sécuriser les recettes non fiscales, le Ministre des finances par Décision N°0000006317/D/MINFI/SG/DGTCPM du 29 juin 2023 portant désignation des régisseurs de recettes dans les services centraux et déconcentrés du MINADER, avait nommé les régisseurs de recettes dans les services centraux et déconcentrés du MINADER, précisément dans les services opérationnels du Port, de l'aéroport et des colis postaux en ce qui concerne la Région du Littoral. Ces régisseurs sont chargés de la collecte et de la sécurisation des recettes dans ces structures opérationnelles du MINADER et ceci dans toutes les régions.

Propos recueillis par Salomon Douala Epale



**LA FAMILLE
PARFAITE**



ERGOSOM



L'Eau Minérale Naturelle du Cameroun